

PRÉSERVER ET
GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER
LES MILIEUX NATURELS
AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES
MAJEURS

COMMUNIQUER,
SENSIBILISER ET
AMÉLIORER LA
CONNAISSANCE

Etat des lieux / Diagnostic

Le risque naturel principal sur le territoire concerne les inondations par ruissellement et coulée de boue.

Environ 1 commune sur 2 a déjà été reconnue au moins une fois en état de catastrophe naturelle suite à inondation par coulée de boue. Il semble donc nécessaire de prendre ce risque en considération. Les dommages engendrés sont considérables, qu'il s'agisse de la qualité des eaux de surfaces et des milieux aquatiques ou des biens et des personnes. Les enjeux environnementaux et socio-économiques sont donc forts.

Ces phénomènes sont de plus en plus récurrents sur la Haute Somme et sont aggravés par l'imperméabilisation des sols et certaines pratiques agricoles.

D'autres risques sont également à prendre en compte, comme les inondations par remontée de nappe, mais aussi les risques technologiques, au niveau de Saint-Quentin principalement.

L'objectif est donc d'assurer la protection des biens et des personnes et de préserver la qualité des milieux.

Enjeu 3 : Gérer les Risques Majeurs

NUMÉRO	ORIENTATIONS
3A	CONTRÔLER ET LIMITER L'ALÉA INONDATION/RUISSellement/ÉROSION DES SOLS
3B	CONTRÔLER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ VIS-À-VIS DES RISQUES MAJEURS
3C	ANTICIPER ET SE PRÉPARER À GÉRER LA CRISE
3D	ENTREtenir LA CULTURE/MÉMOIRE DU RISQUE



3-A1

LUTTER CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS

Orientations de référence :

3A-Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

2C- Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action

Contexte De nombreuses communes du territoire sont victimes de coulées de boue récurrentes ayant des impacts sur les habitations, mais aussi sur les milieux aquatiques. En 2008 et 2009, plusieurs dizaines d'habitations ont été sinistrées par des coulées et une quinzaine d'arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris pour ces communes.

Secteur géographique Tout le territoire. Priorité 1 : le nord et l'ouest du territoire du SAGE qui sont les secteurs plus touchés. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif Réduire l'apparition des situations porteuses de risques

Contenu Proposer aux collectivités et exploitants agricoles un programme d'actions cohérent répondant à la problématique du ruissellement et à la reconquête des milieux naturels. Travailler sur des pratiques culturales adaptées, des assolements coordonnés, des aménagements d'hydraulique douce afin de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols et leurs impacts, ceci dans le but, notamment, de contribuer à l'atteindre du bon état des masses d'eau concernées.

Méthode proposée :

- Collecte des données, état des lieux, enquêtes et visites menées sur le terrain auprès des élus et exploitants agricoles
- Analyse critique des pratiques culturales et des dysfonctionnements hydrauliques
- Etude hydraulique par sous bassin versant et propositions d'actions.
- Suivi de la réalisation des travaux et accompagnement de la collectivité territoriales

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, EPCI

Partenaires techniques pressentis AMEVA, Chambres d'agriculture, AEAP, Conseil régional de Picardie, CG 80/CG 02

Echéancier Lancement de l'étude : 2010
Durée de l'étude : 12 mois

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, FEDER, CRP, CG, Maîtres d'ouvrage

Indicateurs pressentis Nombre d'arrêtés catnat pris ou plaintes une fois les études et les travaux réalisés

3-A2

RÉALISER DES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES

Orientations de référence :

3B – Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise

Description de l'action

Contexte

Les risques naturels existants sur le territoire du SAGE de la Haute Somme (inondation par débordement de cours d'eau, coulée de boue ou encore remontée de nappe) peuvent endommager voire même paralyser une commune ou une entreprise. La mise en place de mesures de prévention peut permettre de limiter les dommages en cas de besoin.

En cas de risque, l'ampleur des dépend en effet en partie de la capacité de l'entreprise ou de la collectivité à gérer la crise. Si elle a pris les mesures permettant de limiter l'impact des eaux, d'une part, et prévu à l'avance les mesures à mettre en œuvre au moment de la crise, d'autre part, elle limitera le moment venu l'ampleur de l'inondation, et pourra assurer beaucoup plus rapidement le redémarrage de ses activités.

Le diagnostic permet d'évaluer la vulnérabilité de l'entreprise et/ou de la collectivité aux risques naturels, de hiérarchiser les dispositions, notamment les aménagements et travaux à réaliser pour réduire cette vulnérabilité, d'élaborer un plan de crise afin de ne pas être pris au dépourvu le moment venu.

Secteur géographique

Ensemble du territoire

Objectif

Définir la vulnérabilité des communes et des entreprises face aux risques naturels

Contenu

Dans un premier temps, une étude préalable à la réalisation des diagnostic de vulnérabilité sera réalisée afin d'évaluer les secteurs où cela est nécessaire.

Méthode proposée sur les secteurs définis par l'étude préalable :

- Etat des lieux : faire le bilan des documents existants sur le territoire (PPR, DICRIM, PCS, niveaux des plus hautes eaux connues, PPI, PPMS etc.).
- Diagnostic : hiérarchiser le type de risque (inondation, coulée de boue, remontée de nappe, mouvement de terrain, etc.) et leurs origines. Identifier les secteurs les plus vulnérables : entreprises, population, milieux naturels, ressource en eau, etc. Le diagnostic détermine les éléments les plus sensibles.
- Préconiser des mesures à mettre en œuvre.
- Définir des priorités dans les secteurs stratégiques à protéger (zones industrielles pouvant avoir un impact sur l'environnement et la population, zones urbaines, etc.), et les parties moins sensibles.
- Communiquer sur les risques existants, notamment auprès des industries qui peuvent avoir un impact fort en cas d'inondation par exemple.
- Suivre la réalisation des diagnostics de vulnérabilité et si besoin accompagner les collectivités territoriales les réalisant.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, Préfecture, DREAL, AEAP

Echéancier

Lancement : 2014
Durée : 5 ans

Moyens humains

2 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, Etat

Indicateur pressentis

Nombre de diagnostics réalisés

3-A3

CRÉER ET/OU MAINTENIR LES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE

Orientations de référence :

3A – Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

1C – Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

Description de l'action

Contexte

L'état des lieux du SAGE a mis en évidence le fait que la SAU moyenne par exploitation tendait à augmenter depuis une trentaine d'année. En parallèle les Surfaces Toujours en Herbe et les éléments fixes du paysage disparaissent afin d'obtenir des parcelles plus faciles à travailler. Cette augmentation de la taille des parcelles associée à la disparition des éléments fixes du paysage engendrent des risques de ruissellement et de coulée de boue plus importants, mais aussi une dégradation de la qualité de l'eau puisque les rivières sont souvent l'exutoire des coulées de boue, et une dégradation des biocorridors et donc une fragmentation des habitats et un isolement des populations animales.

Cette augmentation de la taille des parcelles peut être attribuée aux remembrements réalisés suite à la loi sur l'Eau de 1992, qui ne tenait alors pas compte des risques de ruissellement. Aujourd'hui, les remembrements sont plus cohérents avec les problématiques environnementales et instaurent parfois la mise en place de mesures d'hydraulique douce telles que des haies par exemple. Une trentaine de communes de la Haute Somme sont notamment concernées par les remembrements dus à la construction du futur canal Seine-Nord Europe où les problématiques locales seront normalement prises en considération. Cependant, le constat global reste la suppression préoccupante de nombreux éléments fixes du paysage.

Secteur géographique

Ensemble du territoire avec priorités sur les secteurs à enjeu érosion

Objectif

Stopper la disparition des éléments fixes du paysages.
Créer de nouveaux éléments fixes du paysages.

Deux niveaux d'actions seront proposés :

1. Accompagner les exploitants agricoles dans la création et la gestion spatiales des éléments fixes du paysage afin de préserver le maillage encore existant et de le développer de façon cohérente.
2. Inciter les collectivités à inscrire les éléments fixes du paysage dans leur Plan Local d'Urbanisme afin de les préserver.

Contenu

Méthode proposée :

- Inventorier la majorité des éléments fixes du paysage, soit dans le cadre d'étude de lutte contre l'érosion menée sur le territoire, soit grâce à la connaissance des acteurs locaux.
- Informer les exploitants agricoles du rôle des éléments fixes du paysage dans la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols, mais aussi du rôle écologique
- Communiquer sur les dispositions incitatives pour leur maintien qui figurent dans les politiques agricoles, tel que les contrats agricoles
- Informer les collectivités sur la nécessité de préserver les éléments fixes du paysage et insister sur la concertation dans le cadre des remembrements
- Veiller à ce que les études d'impacts considèrent l'importance des éléments fixes du paysage
- Développer, en lien avec les gestionnaires du territoire, l'entretien des abords de parcelles, des talus, des haies ou de tout élément favorable au maintien de l'eau et de la terre dans les parcelles agricoles (fauche à la fin de l'été, réduction de l'épandage de produits phytosanitaires, etc.).

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, EPCI, communes

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CRP, CG, EPCI, Communes, Chambres d'agriculture, Somea

Echéancier

Lancement : 2013
Durée : 6 ans

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CG, CRP, Europe

Indicateurs pressentis

Surfaces et linéaires créées
Surfaces et linéaires inscrits dans les PLU

Mise en œuvre

3-A4

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA MISE EN PLACE DES ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Orientations de référence :

3A – Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

3B – Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

En lien avec la fiche action 2-A6 concernant les rejets du pluvial dans les milieux aquatiques

Description de l'action

Contexte

La majeure partie des communes du SAGE ne gère pas les eaux pluviales. Parmi les communes ayant répondu à l'enquête menée par le SAGE, 89 % ont indiqué que les eaux pluviales de leur territoire étaient directement rejetées vers les milieux naturels, 2 % ont indiqué qu'elles les récupéraient pour les utiliser et 6 % les envoient dans les stations d'épuration.

Le plus souvent, les eaux pluviales sont donc évacuées directement vers les fossés, les cours d'eau ou les étangs. Du fait du ruissellement sur les chaussées, ces eaux se chargent en éléments polluants comme les hydrocarbures ou les métaux, ce qui dégrade la qualité des milieux aquatiques. Il est d'autant plus compliqué de gérer ces eaux que 10 réseaux d'assainissement sur 27 sont unitaires et 5 sont mixtes. Ce type de réseau peut entraîner le rejet dans les milieux naturels en cas d'orage lorsque les bassins de stockage des stations d'épuration sont pleins.

La réalisation de ce zonage relève de la réglementation.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : les communes situées dans les vallées. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

L'objectif réside dans le fait que chaque commune soit dotée d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Contenu

Accompagner les communes afin qu'elles réalisent les zonages d'assainissement du pluvial et qu'elles les intègrent dans les Plans Locaux d'Urbanisme lorsqu'elles en sont dotées.

Méthode proposée :

- Communiquer auprès des communes et/ou des intercommunalités sur les possibilités de réaliser leur zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur ses avantages (aussi bien au niveau des risques de ruissellement qu'au niveau de la dégradation des milieux naturels).
- Cartographier le réseau des eaux pluviales de la commune (réseau collectif, unitaire, séparatif) ainsi que l'ensemble des ouvrages de stockage et leur état, identifier avec la commune les dysfonctionnements. Prendre en compte les ouvrages non communaux tels que les ouvrages de stockage des autoroutes, notamment au niveau des étangs de la Haute Somme.
- Identifier les enjeux de la gestion des eaux pluviales et établir une hiérarchie des zones les plus vulnérables aux moins vulnérables.
- Prendre en compte les eaux pluviales dans les futurs projets urbains et infiltrer les eaux à la parcelle lorsque cela est techniquement réalisable.
- Définir les aménagements à mettre en place sur la commune et/ou à restaurer/entretenir pour optimiser la gestion des eaux pluviales et réduire leur impact sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur les risques de ruissellement et d'inondation.
- Accompagner les communes dans la définition des aménagements qui peuvent être mis en place sur leur territoire.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, DDT, CG, EPCI, Communes

Echéancier Lancement : 2015
Durée : 5 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CG, AEAP, EPCI

Indicateur pressenti Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés

3-A5

METTRE EN PLACE UNE GESTION CONCERTÉE DES OUVRAGES

Orientations de référence :

3A-Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

Description de l'action

Contexte	D'importantes variations de niveaux d'eau et de débits sont régulièrement constatés sur la Somme, notamment entre Péronne et Corbie. Les principaux impacts engendrés par ces variations sont la dégradation et l'érosion des berges, des dysfonctionnements des milieux aquatiques, l'insatisfaction des usagers (pêcheurs, chasseurs, association de sinistrés, etc.), l'inondation des terrains privés ou encore les difficultés de gestion et d'harmonisation entre les différents gestionnaires des voies d'eau et des étangs.
Secteur géographique	Réseau hydrographique comprenant la Somme rivière, le canal de Saint-Quentin, le canal du Nord et la Somme canalisée.
Objectif	Mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages afin de réguler les variations des niveaux d'eau.
Contenu	Comprendre le fonctionnement des différentes sous-unités hydrauliques de la Haute Somme Proposer les solutions les plus adaptées aux différents usages et au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Améliorer la communication entre les gestionnaires des voies d'eau. Méthode proposée : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail afin de déterminer précisément avec les acteurs locaux le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire. • Faire émerger des solutions concertées, adaptées aux problématiques rencontrées et aux différents usages, qu'il est techniquement et économiquement possibles de mettre en place. • Tester ces solutions et en observer les résultats. Les améliorer si cela reste insuffisant. • Etablir une convention entre les gestionnaires afin de définir précisément le rôle de chacun et les priorités d'usage.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	CG, VNF, SVA, propriétaires d'ouvrages
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, DDT, FDAAPPMA, AEAP, CRP, CG, VNF, SVA, EPCI, Communes
Echéancier	Lancement : 2011 Durée : 4 ans
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : CG, VNF, Etat, SVA
Indicateurs pressentis	

3-A6

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉALISATION DE LEUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Orientations de référence :

3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise

3B-Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

3D- Entretenir la culture/mémoire du risque

Description de l'action

Contexte	<p>Quarante-cinq communes du territoire sont concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Ces communes ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR. Début 2009, seules 21 communes avaient réalisé leur PCS. Onze autres communes, non dotées d'un PPR, ont également réalisé leur PCS.</p> <p>La réalisation du PCS est une obligation réglementaire lorsque la commune est dotée d'un PPR.</p>
Secteur géographique	Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes dotées d'un PPR. Priorité 2 : les autres communes.
Objectif	<p>Formation des collectivités territoriales.</p> <p>Réalisation du PCS par toutes les communes dotées d'un PPR.</p>
Contenu	<p>Par le biais de journée de formation et/ou d'accompagnement individuel, développer la culture du risque et aider les décideurs locaux dans l'élaboration des outils d'information de leurs administrés et des dispositifs de gestion de crise (DICRIM et Plan communal de Sauvegarde).</p> <p>Méthode proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ½ journée de formation : apports théoriques sur les risques (intervention de l'AMEVA, Services de l'Etat) et témoignage d'un maire ayant eu recours à son PCS afin de gérer une situation de crise • ½ journée de formation : apports méthodologiques sur la réalisation du PCS communal. Travail sur des exemples de PCS. Réponses aux problèmes rencontrés par les collectivités. • Suivi de la réalisation du PCS. Accompagnement et rencontre des communes si besoin.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, DREAL, DDE, Préfecture, URCPPIE, AEAP, CRP, Associations des maires, CG
Echéancier	<p>Lancement : 2009</p> <p>Durée : 12 mois (renouvelable)</p>
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	<p>Coût prévisionnel :</p> <p>Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Etat ?</p>
Indicateurs pressentis	<p>Nombre de communes dotées d'un PPR ayant réalisé son PCS</p> <p>Nombre de communes n'ayant pas l'obligation de réaliser un PCS l'ayant tout de même élaboré</p>